



PV Commission des Terrains

Réunion du 21 mars 2023

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Président : Monsieur CLOUVET Jean-Claude

Présents : Messieurs APERT Jean-Marie - COTIN Bernard - DHORBAIT Christian – FAILLAT Jean-Claude - GARCIA Salvador – LORGEUX Pascal - LURET Daniel - TURPIN José.

Assiste : Madame GUILBAUDAUD Sylvie, secrétaire administrative

MEHUN S/YEVRE

stade ANDRE-POITRENAUX 1 N° NNI 181410101
Homologation des vestiaires à la suite de la visite de
Mr Bernard COTIN

Prescription immédiate pour l'éclairage avant suspension
du terrain pour les matchs en nocturne.

MORTHOMIERS

stade municipal – N° NNI 18157010. Reclassé en catégorie T7.
Dimension des buts non conforme et l'accès au vestiaire
arbitre non conforme.

VIGNOUX S/ LES AIX

stade du Bois de Faitin – N° NNI 182800101

**Prescription immédiate pour une visite du terrain avant
son reclassement en catégorie T6.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

TERRAINS DECLASSES

BARLIEU

Stade TURLAN N° NNI 180220101

CHEZAL-BENOIT

Stade municipal 1 N° NNI 180650101
Stade municipal 2 N° NNI 180650102

OIZON

Stade municipal N° NNI 181700101

THENIOUX

Stade Emile BLÉAUT N° NNI 182630101

VAILLY

Stade Henri BAUDET N° NNI 182690101

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

VIERZON

Stade BROUHOT 1, la municipalité a pris un arrêté municipal interdisant le port des chaussures à crampons sur la pelouse synthétique.

VERDIGNY

Stade municipal N° NNI 182740101, concernant les travaux, une visite du terrain sera programmée pour l'attribution d'une subvention FFAFA.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

RAPPEL AUX CLUBS

Cf. aux articles 3.9.5. 2 et 3.9.5.3 du Règlement des Terrains et Installations Sportives de la FFF :

Les bancs de touche des équipes et des officiels doivent être **fixés au sol**. Pour les installations qui en sont dépourvues ceux -ci ne peuvent pas être remplacés par des chaises ou des bancs, car implantés à 5m de part et d'autre de la ligne médiane et à 2.50m minimum de la ligne de touche ceux -ci ne doivent **pas être accessibles au public**.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

La prochaine réunion de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CRTIS) se tiendra dans les locaux du District du Cher de Football le 06 avril 2023

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Fin de la réunion à 20 h 00

Le Président de la Commission,



Jean-Claude CLOUVET

Le Secrétaire de la Commission,



Christian DHORBAIT